

**LES HONORAIRES DE TRANSACTION AGENCE ORPI BUENO
BARÈME AU 13 MAI 2022**

PRIX DE VENTE

HONORAIRES TTC

	MANDAT EXCLU	MANDAT SIMPLE
Place de parking, garage, cave	2 000 €	2 500 €
< 59 000 - 249 999 €	5 %	6 %
250 000 € - 399 999 €	4,5 %	5 %
400 000 € - 699 999 €	4 %	4,5 %
Supérieur à 700 000 €	4.5 %	5 %

Montants TTC (TVA à 20%), calculés sur le montant de la transaction réalisée
Ces honoraires comprennent l'estimation, la commercialisation du bien, l'accompagnement concernant la vente jusqu'à la signature de l'acte définitif. En cas de délégation de mandat le barème de l'agence délégataire est appliqué.

Aucun honoraire n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

La délivrance d'une note est obligatoire. Les honoraires de l'agence immobilière ORPI sont à la charge acquéreur.





HONORAIRES DE LOCATION

Appartements (locations nues ou meublées) :

- Honoraires d'entremise et de négociation : **50 € TTC** à la charge exclusive du bailleur
- Honoraires de visites, constitution des dossiers et rédaction du bail : **24 € TTC** par m² de surface habitable partagés entre le locataire et le bailleur
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **6 € TTC** par m² de surface habitable entre le locataire et le bailleur

Boutiques et murs commerciaux :

- Honoraires de négociation et de rédaction de bail : **2 mois** de loyers charges comprises / TTC à la charge exclusive du locataire
- Parkings :**
- Honoraires de négociation et de rédaction de bail : **2 mois** de loyers charges comprises entre le bailleur et le locataire

HONORAIRES DE GERANCE

Formule SOUPLESE : 5% HT sur le loyer charges comprises

- Envoi des avis d'échéance et quittances - Relance des loyers et mise en demeure - Un seul interlocuteur dédié à la gestion de votre appartement
- Perception des loyers et des charges - Révision annuelle du loyer - Régularisation des charges collectives - Gestion des impayés et des procédures
- Vérification annuelle des attestations d'assurances et du contrat d'entretien - Versement mensuel revenus locatifs par virement bancaire
- Envoi des comptes rendu de gerance sur votre espace extranet bailleur - Information auprès du TP sur arrivée et départ de vos locataires - Gestion des travaux

FORMULE CONFIANCE : 7% HT sur le loyer charges comprises

Prestation « Formule SOUPLESE » avec en plus :

- Règlement des appels de fonds auprès du syndic du syndic de copropriété - Représentation à l'Assemblée Générale - Entretien fiscal annuel offert
- Assistance et représentation du bailleur au logement pour les rdv syndic (travaux de copropriété, dégâts des eaux, ...)

GARANTIES DES LOYERS IMPAYES : 2,3% dont 0,2 acquis à l'agence

- Assurance illimitée dans le temps des loyers impayés - Prise en charge des frais de justice
- Assurance dégradations : **7 625 €** - Aucune franchise, aucun délai de carence

SERVICES OPTIONNELS (si non inclus dans les formules)

- Aide à la déclaration des revenus fonciers : 100 € TTC - Déclaration trimestrielle ou mensuelle de TVA : 20 € TTC - Déclaration représentation du mandant devant les commissions administratives : 150 € TTC - Suivi d'une procédure d'augmentation de loyer et d'expiration d'un bail, sans représentation en commission administrative : 100 € TTC - Procédure de recouvrement amiable des sommes dues par le locataire (relances, mise en demeure, protocoles, ...): 90 % de la clause pénale prévue au bail versée par le locataire au bailleur - Suivi d'une procédure judiciaire (y compris délivrance d'un commandement à payer) : 100 € TTC /trimestre - Représentation du mandant aux assemblées générales de copropriétés : 100 € TTC - Ouverture d'un dossier de succession comprenant la communication de tous documents au notaire et l'obtention d'attestations de créanciers : 150 € TTC - Estimation de la valeur vénale d'un bien géré à l'usage d'habitation ou commerciale : Offert - Suivi des travaux sans maîtrise d'œuvre : 3 % HT du montant des marchés acceptés par le mandant (contact avec des entreprises, discussion des devis, suivi des travaux), avec un minimum de 50 € TTC. Relevé des compteurs d'eau divisionnaires : forfait de 50 € TTC par relevé. Facturation ERNMT : 35 € TTC.

TVA applicable 20%

Mis à jour le 18 novembre 2021

BUENO IMMOBILIER 17-19 rue de Paris - 94220 CHARENTON-LE-PONT SAS au capital de 5 000 € - SIRET 817 423 734 000 18 - RCS Créteil - Code NAF 6831Z